



Héritage des biens de ma mère + tutelle

Par **carine78**, le **05/01/2010** à **20:53**

Bonjour,rnrnJ'ai perdu ma mère à l'age de 15 ans en 2001. Mes parents étaient propriétaire d'une maison et ma mère possédait une réserve d'argent "d'une somme que j'ignore". En effet, elle est décédée suite à un accident cérébrale sur son lieu de travail.rnrnJusqu'à aujourd'hui (j'ai maintenant 24 ans), je n'ai jamais été contacté à ce sujet, je n'ai jamais reçu aucun papier et mon père que je ne vois plus refuse de me donner quelconque informations sur mon héritage. Aussi, j'ai retrouvé le notaire qui s'occupait du dossier de ma mère qui m'a informé qu'un juge de tutelle a été désigné jusqu'à ma majorité et qu'il n'y avait aucune trace de la maison dans le dossier.rnrnAujourd'hui, je souhaite me renseigner sur les démarches à suivre afin de connaître la vérité, toute la vérité.rnrnMerci d'avance de me faire part de votre expérience, point de vue ou bien si vous avez des connaissances en droit.rnrnCordialement,

Par **jeetendra**, le **06/01/2010** à **09:33**

[fluo]Conseil départemental d'accès au droit des Yvelines [/fluo]rnrnTribunal de grande instance de Versailles rnrn3, avenue de l'Europe - BP 1122 rn78011 VERSAILLES CEDEX
rnTél : 01.39.07.39.07 - Fax : 01.39.07.35.55 rnwww.cdad-yvelines.justice.fr rnrn[fluo]Maison de justice et du droit :[/fluo]rnrnLES MUREAUX rn79, boulevard Victor Hugo - 78130 LES MUREAUX rnTél : 01.34.92.73.42 - Fax : 01.30.99.51.00 rnrnSAINT QUENTIN EN YVELINES rn(sites de Guyancourt et Trappes) rnrnAntenne de Guyancourt rnPlace François Rabelais rn78280 GUYANCOURT rnTél : 01.39.30.32.40 - Fax : 01.39.30.32.41 rnrnAntenne de Trappes rn3, place de la Mairie rn78190 TRAPPES rnTél : 01.30.16.03.20 - Fax : 01.30.16.03.21 rnrnAntenne de justice rnrnGUYANCOURT rnPlace François Rabelais - 78280 GUYANCOURT rnTél : 01.39.30.32.40 - Fax : 01.39.30.32.41 rnrnTRAPPES rn3, Place de la Mairie - 78190 TRAPPES rnrnBonjour, vous avez des adresses ci-dessus dans les Yvelines

pour consulter un avocat "gratuitement", ainsi vous serez fixé sur votre héritage, bonne année 2010 à vous.